



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4, 2.6, 3.6 et 3.12

Numéro de la demande : 2015-3387
Demande : Nouvelles propriétés chimiques de préparation commerciale – Garantie, identité et proportion des produits de formulation, nouvelle combinaison de matières actives de qualité technique (MAQT)
Nouvelle étiquette de la préparation commerciale – application avant la récolte et nouveau site
Produit : Fongicide Cotegra
Numéro d'homologation : 32530
Matières actives (m.a.) : Boscalide, prothioconazole
Numéro de document de l'ARLA : 2690702

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer une préparation commerciale, le fongicide Cotegra, contenant une nouvelle association des matières actives boscalide et prothioconazole, pour usage en application foliaire sur diverses cultures.

Évaluation des propriétés chimiques

Le fongicide Cotegra se présente sous forme de suspension contenant du boscalide à une concentration nominale de 250 g/L et du prothioconazole à une concentration nominale de 150 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 1,148 kg/L et un pH de 5,65. Les exigences relatives aux propriétés chimiques pour ce produit ont été remplies.

Évaluation des risques pour la santé

Le fongicide Cotegra présente une faible toxicité aiguë par voies orale et cutanée et par inhalation chez le rat. Il cause une irritation oculaire minime et ne provoque qu'une faible irritation cutanée chez le lapin. La préparation n'est pas un sensibilisant cutané chez la souris.

L'utilisation de la préparation commerciale, le fongicide Cotegra, sur les cultures du sous-groupe des graines sèches de légumineuses (incluant les haricots et les pois secs, les pois chiches et les lentilles), ainsi que sur le soja et les oléagineux (dont le canola, le colza et la moutarde d'Inde) est compatible avec le profil d'emploi du prothioconazole. L'exposition potentielle des préposés au mélange, au chargement et à l'application du prothioconazole, ainsi que des travailleurs qui retournent aux champs après le délai de sécurité après traitement, ne devrait pas dépasser

l'exposition actuelle à cette matière active présente dans les produits homologués. En revanche, le profil d'emploi de la deuxième matière active, le boscalide, ne correspond pas aux profils d'emploi déjà homologués, car l'application sur le soja ne fait pas partie des usages actuellement homologués. Une évaluation quantitative du risque pour les préposés au mélange, au chargement et à l'application, ainsi que pour les travailleurs retournant dans les champs après le délai de sécurité après traitement, a été faite à l'appui de la présente demande, et la manipulation du fongicide Cotegra ne devrait présenter aucun risque pour la santé humaine, à condition que les travailleurs suivent le mode d'emploi sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est mentionné.

Aucune donnée sur les résidus de boscalide et de prothioconazole dans le sous-groupe de cultures 6C, le soja et les oléagineux (canola, colza et moutarde d'Inde) n'a été présentée à l'appui de la nouvelle association de matières actives indiquée sur l'étiquette du fongicide Cotegra. Les données internes sur les résidus ont été réévaluées dans le contexte de la présente demande, et les calculs sur la charge alimentaire de même que l'évaluation de l'exposition alimentaire pour le boscalide ont été mis à jour. L'exposition alimentaire aux résidus de boscalide et de prothioconazole ne présente pas de risque préoccupant pour la santé, et les limites maximales de résidus (LMR) déjà établies à l'égard de ces matières actives s'appliqueront.

Évaluation environnementale

Les deux matières actives sont actuellement homologuées pour les mêmes cultures, à des doses d'application égales ou supérieures. Avec l'établissement de zones tampons, l'utilisation du fongicide Cotegra pour la suppression des maladies fongiques dans les graines sèches de légumineuses (haricots et pois secs, pois chiches et lentilles), le soja et les oléagineux (canola, colza et moutarde d'Inde) ne devrait pas présenter de risque supplémentaire pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

Un ensemble de données sur l'efficacité et de justifications scientifiques a été présenté à l'appui de l'homologation du fongicide Cotegra. Les renseignements sur la valeur qui ont été présentés appuient les allégations suivantes : répression de la moisissure blanche (*Sclerotinia sclerotia*) dans les haricots (huit essais), les pois (justification), les pois chiches (justification), les lentilles (trois essais) et le soja (deux essais). Des données sur l'efficacité provenant de 13 essais ont aussi été présentées à l'appui de l'allégation concernant la répression de la pourriture sclérotique (*Sclerotinia sclerotia*) dans des oléagineux tels que le canola, le colza et la moutarde d'Inde (*Brassica juncea*).

Le boscalide est actuellement homologué pour les allégations précitées, quoiqu'à un taux nettement plus élevé (56 à 116 %) que celui contenu dans le fongicide Cotegra. L'utilisation du boscalide à la dose réduite, en association avec le prothioconazole, offrira aux producteurs une autre option pour lutter contre certaines maladies dues à *Sclerotinia sclerotia*.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements fournis et elle les a jugés suffisants pour appuyer l'homologation du fongicide Cotegra.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2554276	2015, Product Identification for Cotegra, DACO: 3.1, 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4 CBI
2554277	2015, Group A Product Identity, Compositions and Analysis, DACO: 3.2, 3.2.1, 3.2.2, 3.3.1 CBI
2554278	2014, Validation of Analytical Method AFR0102/01: Determination of Prothioconazole and/or Boscalid Content in BAS 793 00 F Formulations, Mill Bases, Intermediates and TGAs [CBI Removed], DACO: 3.3.1, 3.4.1 CBI
2554279	2015, BAS 793 00 F: Determination of Physical Properties and Oxidation Reduction, DACO: 3.5, 3.5.1, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.4, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8, 3.5.9 CBI
2554280	2015, Chemical and Physical Properties for Cotegra a new foliar fungicide product containing Boscalid and Prothioconazole, DACO: 3.5.11, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.15 CBI
2554281	2015, BAS 793 00 F: Storage Stability and Corrosion Characteristics in Commercial Type Containers, DACO: 3.5.10, 3.5.14, 3.5.5 CBI
2554283	2015, BAS 793 00 F - Acute oral toxicity study in rats, DACO: 4.6.1
2554284	2015, BAS 793 00 F - Acute dermal toxicity study in rats, DACO: 4.6.2
2554285	2015, Acute (4-hour) inhalation toxicity study with BAS 793 00 F in rats, DACO: 4.6.3
2554286	2015, BAS 793 00 F - Acute eye irritation in rabbits, DACO: 4.6.4
2554287	2015, BAS 793 00 F - Acute dermal irritation / corrosion in rabbits, DACO: 4.6.5
2554288	2015, BAS 793 00 F - Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay, DACO: 4.6.6
2554289	2015, Use Site Description: Cotegra a new foliar fungicide product containing Boscalid and Prothioconazole for use on Pulses, Soybeans and Oilseeds, DACO: 5.2
2554271	2015, Value - Summary, DACO: 10.1, 10.3.1, 10.3.2
2554274	2013, Trial abstracts, DACO: 10.2.3.3(D)
2554275	2014, Trial abstracts, DACO: 10.2.3.3(D)

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.